

REPUBLIQUE FRANCAISE VILLE DE ROSTRENEN

Arrêté municipal nº 2025-048

Objet: Réglementant temporairement

l'occupation du domaine public et

la circulation dans le cadre

d'une manifestation le 08 mars 2025.

Le Maire de la commune de ROSTRENEN,

Vu la loi N°82-123 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des collectivités locales,

Vu le code général des collectivités territoriales (article L2212-2)

Vu le code de la sécurité intérieure, articles L 211-1 et suivants

Vu l'article L 332-1 du code du sport

Vu les articles R 211-22 à R 211-26 du code de la sécurité intérieure

Considérant

La demande de l'association ANTIDOTES en date du 27 février 2025.

ARRETE

ARTICLE 1:

L'association ANTIDOTES est autorisé à organiser la journée des droits des femmes, mobilisation, qui aura lieu sur la place du Général De Gaulle à partir de 17h00 suivi d'un cortège qui rejoindra le Square de La Fontaine par la rue Olivier Perrin, rue Chamaillard, rue de Metz, rue de Strasbourg, rue Gambetta, rue Joseph Pennec, la rue Galliéni, rue Abbé Gibert, place de La République le square de La Fontaine le samedi 08 mars 2025 à partir de 18h00. La circulation sera interdite à partir de 17h00.

A ARTICLE 2:

L'organisateur appliquera les prescriptions suivantes :

- -Veillera à ne pas perturber l'ordre public
- -Veillera à ce que la dispersion à l'issue du rassemblement se fasse dans le calme
- -Veillera à ce qu'aucun déchet (tracts, banderoles...) ne soit jeté sur la voie publique

ARTICLE 3:

Les droits des tiers sont et demeurent expressément réservés

ARTICLE 4:

Le Directeur général des services municipaux et le Commandant de la brigade de gendarmerie de Rostrenen sont chargés de s'assurer de l'exécution du présent arrêté

Rostrenen, o4/03/207

Le Maire, Guillaume ROBIC

Le présent acte administratif est certifié exécutoire par son signataire. Il peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, d'un recours contentieux déposé auprès du Tribunal administratif de Rennes par voie postale sis 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr».